

# Compte-rendu du conseil municipal du vendredi 16 octobre 2020

---

**Présents :** A. FLACHER, J. GERY, M. NAVEZ, J. LIMONE, J. GIRAUD, B. BARDY, E. BLANC, J. BRUNET, N. DEGAND, A. CLUZEL, Y. GRANGE, V. CANET, M. ROUCHOUSE.

**Excusés :** P. DUPINAY, O. CAZENEUVE.

**Secrétaire de séance :** A. CLUZEL

À la demande du maire, un point est rajouté à l'ordre du jour et immédiatement traité :

**1. Désignation d'un représentant de la commune à la CLECT** (Commission Locale d'Évaluations des Charges Transférées). Cette commission a pour rôle d'assurer la neutralité budgétaire lors des transferts de compétences entre les communes et la Communauté de Communes.

**M. Navez est désignée représentante de la commune.**

## **2. Rapport Service d'Assainissement Collectif 2019.**

Comme annoncé lors du conseil municipal précédent, Mme le maire présente le rapport du service d'assainissement collectif de la commune.

La commune dénombre 225 abonnés répartis de la manière suivante :

- Le Bourg : 149 abonnés, ce qui équivaut à 375 habitants environ (le réseau a été créé pour 180 habitants). Les lagunes du Bourg traitent donc le double de ce qui a été prévu lors de leur réalisation en 1983
- Choron : 49 abonnés. La lagune date de 1993, elle fonctionne bien, et a une capacité de 140 habitants.
- Pourzin : 27 abonnés pour le filtre à sable créé en 1999. En 2009, le filtre à sable arrivant à la limite de la saturation est transformé en filtre à roseaux ce qui a permis de retrouver un fonctionnement satisfaisant.

Mme le maire souligne que la commune a une bonne connaissance du réseau (plans précis, inventaire des installations...). Elle ne fait appel à aucun prestataire pour gérer les ouvrages d'assainissement.

Le principal problème d'assainissement soulevé concerne les lagunes du Bourg qui doivent

être réhabilitées et transformées en filtres à roseaux.

Informations sur les tarifs d'assainissement 2019 :

- Abonnement (part fixe) : 60€
- Part variable : 1,10€/m<sup>3</sup> jusqu'à 120 m<sup>3</sup> consommés et 1.60 € à partir de 121m<sup>3</sup> consommés

### **3. Participation du budget annexe assainissement collectif au budget général.**

A savoir : le budget annexe assainissement collectif est alimenté par les redevances des usagers et par les nouvelles constructions raccordées qui versent une participation de 3 000 €.

Mme le maire explique que l'entretien des ouvrages d'assainissement occasionne des heures de service (effectués par l'employé communal) et des dépenses de fonctionnement : carburant pour la débroussailleuse, entretien du matériel, curage des fosses, broyage sur les bords de lagunes, vidage des dégrilleurs...

Au regard de ces dépenses, et sachant que l'agent communal consacre 224 heures/an à ces travaux d'entretien, Mme le maire propose que le budget assainissement verse la somme de 3 500 € sur le compte du budget général.

Le conseil municipal valide le virement de 3 500 € sur le compte communal.

### **4. Compte-rendu de la commission « Lien social / culture ».**

M. Navez, responsable de cette commission, explique que son équipe s'est réunie le lundi 5 octobre dans le cadre d'un projet d'installation d'un combi-sports sur l'un des courts de tennis. Le terrain est déjà clos et le revêtement du sol sera conservé.

La commission s'est renseignée pour l'acquisition de deux cages adaptées aux pratiques multisports : foot, hand, basket. Les installations choisies sont des frontons anti-vandalisme avec des fixations solides. **Le devis s'élève à 7 893 € HT (remise de 25%), pose comprise.**

Une demande de subvention a été faite auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre des équipements sportifs.

### **5. Compte-rendu de la commission « Patrimoine communal ».**

Cinq points particuliers :

- Parking de Choron.

Le chantier est délicat, il faudra démolir l'habitation en ruine qui a des murs mitoyens avec

d'autres maisons. Des devis ont été réalisés auprès de plusieurs entrepreneurs pour un cout total de 50 000 € (démolition, mise à nu des murs, rejointoiements, conformements...). La partie riveraine, s'est engagée à verser 4 000 € à la commune pour participer à ce projet qui la concerne également.

### **Le parking permettra le stationnement de cinq véhicules.**

- Toiture de l'église.

Projet de remplacement de la toiture de l'église (nef gauche et toiture sacristie en tuiles creuses)

La demande de subvention effectuée fin 2019 auprès de la Région AURA reste recevable. Les travaux devront commencer avant juin 2021 (subvention attendue de 50% du montant).

- Bascule.

Dernièrement, les fixations d'une des planches de la bascule ont cédé sous l'effet du temps. L'emplacement de la pesée est donc délimité par des barrières depuis quelques semaines afin d'éviter tout passage ou stationnement. Sous les planches, les supports en fer qui supportent l'ensemble sont cassés, oxydés et irréparables.

Afin de limiter les frais de restauration, il a été décidé, dans un premier temps, de combler la fosse, de faire dans quelque temps une dalle en béton qui supportera un plateau en bois qui reproduira à peu près le même visuel sur le dessus.

- Cimetière.

Un inventaire des concessions sera réalisé par l'équipe municipale afin de libérer quelques places au sein du cimetière. C'est une procédure longue avant d'aboutir à la reprise définitive. Questionnement au sujet de l'entretien des allées : mettre du béton poreux, végétaliser ou autre ?

- Boulodrome.

Le boulodrome a été mis en vente 49000 € par son propriétaire. Le conseil prend acte de ce nouveau montant alors que la somme de 39000 € nous avait été communiquée il y a quelques semaines. Le bâtiment est susceptible d'intéresser la commune mais l'équipe décide de ne pas se positionner pour l'instant.

### **6. Tarifs assainissement collectif 2021.**

Dans l'optique des prochains travaux que devra mener la commune en matière d'assainissement (réhabilitation des lagunes du Bourg pour environ 400000 €...), et dans un souci constant de la préservation de la ressource en eau, le conseil municipal a décidé

d'augmenter la part variable des tarifs d'assainissement :

1,20 € / m<sup>3</sup> jusqu'à 120 m<sup>3</sup> consommés

2 € / m<sup>3</sup> à partir de 121 m<sup>3</sup> consommés

### **7. Rénovation des lagunes du Bourg : mise en place de la procédure de recrutement d'un bureau d'études.**

Le projet de réhabilitation des lagunes du Bourg est considéré comme priorité n°1.

Recrutement d'un bureau d'études : trois bureaux ont été sollicités (Sinbio à Vaugneray,

Le dossier devra être déposé avant décembre 2021 auprès de l'Agence de l'Eau qui, dans le cadre du plan de relance, apporte des financements

### **8. Questions diverses – Courriers.**

- Financement du cycle piscine pour les classes de CP, CE1 et CE2 de l'école primaire.  
14 élèves sont concernés : 70€ / élève, donc budget de **980 €** à prévoir.
- Groupe de travail pour mettre en place un marché bio sur la commune.  
L'idée est d'abord de monter un groupe de travail. Qu'est-ce qu'on pourrait faire ?  
Quel jour ? A quelle fréquence ?  
Le but est de promouvoir les producteurs locaux.

**La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le  
vendredi 13 novembre à 20h30.**